

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
de la séance du 24 octobre 2005

Présents

Erhard FRIEDBERG, Jean-Jacques GABAS, Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART, Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.
Gallien LEFEVRE, Virginie BATTU, Jean-Baptiste DABEZIES, Jean-Baptiste GOULARD.
Pascale LECLERCQ, Samia KHELIFI.
Jean-Emmanuel COMBES, Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Emmanuel GOLDSTEIN (procuration Bruno MAQUART).
Jean-Baptiste PREVOST (procuration Gallien LEFEVRE), Elise DUFOURNIER (procuration Virginie BATTU), Florence OULES, Sonia MARCOUX.
Jean-Marie ALLIAUME.
Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY (procuration Michel PEBEREAU), Jean-François TROGRILIC.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS	directeur,
Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Cyril DELHAY	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
Estelle FRISQUET	remplaçant Gaëlle COUTANT, directrice de la communication,
Isabelle HOMONT	assistante de Laurent BIGORGNE,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Bilan et conventionnement de nouveaux établissements dans le cadre des Conventions Education Prioritaire. | p. 2 |
| II. | Bilan des procédures d'admission à l'IEP de Paris pour l'année 2005. | p. 6 |
| III. | Bilan de la première année de l'Ecole de journalisme. | p. 10 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 27 juin 2005. | p. 12 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 12 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2005

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. Bilan et conventionnement de nouveaux établissements dans le cadre des Conventions Education Prioritaire.

a) Exposé

Richard DESCOINGS présente le contexte général et rappelle que comme le souhaitait le Conseil de Direction, les CEP ne sont qu'un des pans d'une action globale permettant aux étudiants qui le méritent et qui ont le plus de difficultés à suivre des études supérieures de réussir leur entrée et leurs études à Sciences Po. Un autre pan de cette action est la préparation à l'examen d'entrée en 1^{ère} année organisée avec la Documentation française. Le prix de cette préparation est deux à trois fois moins élevé que celui des autres préparations et les boursiers ont été exonérés de tout droit d'inscription. Pour la première année de fonctionnement de cette préparation, il y a eu 350 inscrits. Comme l'espérait le Conseil, l'essentiel de ces candidats résidaient hors d'Ile-de-France, soit en province, soit dans les DOM-TOM. Les résultats ont été bons, puisque près de 10% des candidats inscrits ont été admis à Sciences Po. Cela ne signifie pas que seule la préparation a conduit à ce résultat, puisque l'on ignore ce que ces candidats ont fait à côté de cette préparation. Le deuxième pan important de cette action est l'augmentation considérable des aides financières aux étudiants boursiers. Depuis deux ans, Sciences Po verse à chaque étudiant boursier du CROUS un complément égal à 50% du montant de sa bourse. Le troisième pan d'action est le logement. Le Conseil de Direction avait observé combien la question du logement étudiant est difficile à régler. Elle l'est encore en partie. Sciences Po a passé un accord avec la Cité internationale pour construire une maison comportant 200 logements étudiants. En revanche, la négociation avec le Crédit municipal de Paris pour essayer d'obtenir un cautionnement pour les étudiants cherchant un logement n'a pas abouti. La direction va donc se trouver vers d'autres établissements pour trouver une solution, ainsi que vers la Ville de Paris, qui avait lancé elle-même une réflexion sur cette question. Au-delà de l'aide financière directe, de l'aide au logement et de l'extension des instruments pour préparer Sciences Po, l'Institut poursuit une politique d'amélioration des conditions de travail de ses élèves. Les travaux de désamiantage des amphithéâtres du 27 rue Saint-Guillaume suivent leur cours normal et respectent le calendrier prévu. Les amphithéâtres devraient rouvrir en janvier 2006. Dernier élément : les taux de sélection à l'entrée de Sciences Po vont en s'aggravant. Or l'attractivité de l'établissement est une fois de plus prouvée, avec une augmentation de 30% des candidatures à l'entrée en 1^{ère} année entre 2004 et 2005. La qualité suit la quantité : en 1^{ère} année aujourd'hui, toutes procédures de sélection confondues, deux élèves sur trois ont obtenu une mention très bien au baccalauréat. Ces résultats sont très bons en termes d'attractivité et de qualité, mais ils ne sont pas complètement convaincants en termes d'ouverture. On peut être un très bon lycéen et bachelier tout en étant un étudiant qui ne répond pas aux espoirs que l'on a placés en lui. A l'inverse, un lycéen et un bachelier moyen peut commencer à faire ses preuves à l'Université. Le fait d'être à ce point lié aux résultats du baccalauréat pose problème. Il y d'autres manières de traiter ce problème. D'abord, on peut desserrer le taux de sélection, ce qui suppose d'avoir plus de place. C'est ce qui se fera en 2006-2007, lorsque Sciences Po prendra possession de l'immeuble du 13 rue de l'Université, qui comprend 30 salles de classe et amphithéâtres. Le deuxième élément est de relancer la réflexion sur les procédures de sélection. Depuis 1945, cela a toujours été une préoccupation et Sciences Po s'est toujours adapté à la fois à l'évolution globale du monde

étudiant en France et à celle de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis 1945, il ne s'est pas passé deux ans sans que le Conseil de Direction réfléchisse sur la question.

Michel PEBEREAU le remercie. Il était très utile de situer la question des procédures CEP dans le cadre de l'ensemble des politiques d'admission de Sciences Po.

Cyril DELHAY présente le bilan des procédures CEP, qui en sont à leur cinquième année de mise en œuvre. Pour la session d'admission 2005, il y a eu 333 candidats venant de 23 lycées et 141 admissibles, soit une hausse de 38% du nombre d'admissibles. Les jurys ont admis 57 candidats, ce qui porte le nombre de candidats admis à Sciences Po dans le cadre des CEP à 189 depuis le début du programme en 2001. Cette année, le taux de sélection a été de 16,5%. L'année 2005 a été marquée par l'avancée de la problématique de la promotion de l'égalité des chances dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, d'abord avec la signature de la charte sur la diversité par la conférence des grandes écoles, puis avec la mise en place de politiques plus volontaristes dans plusieurs écoles comme l'ESSEC, l'ENSAM ou l'ENS. Il est intéressant de constater que des actions complémentaires se développent. Ainsi, l'ESSEC travaille avec des lycées avec lesquels Sciences Po est partenaire depuis trois ans. L'INSA de Lyon travaille également avec des lycées de la région avec lesquels Sciences Po a établi des partenariats depuis deux ans. L'intérêt pour la diversité est également un souci partagé avec les grandes entreprises qui ont joint le comité de parrainage du programme CEP et qui, chaque année, soutiennent ce programme. En 2005, près de 150 000 euros de mécénat ont été versés à cet effet. Pour les cinq années à venir, 400 000 euros ont été promis dans le cadre de conventions pluriannuelles. Cette année, une dizaine de lycées étaient candidats à une convention avec Sciences Po, avec une évolution qualitative des candidatures. Plusieurs de ces lycées sont situés en milieu rural. Il y a également une ouverture vers l'outre-mer, avec des perspectives de partenariat en Guyane dans les deux prochaines années. Qualitativement, on peut noter l'association avec l'IEP de Lille, qui avait annoncé en janvier dernier qu'il était prêt à établir des conventions tripartites avec Sciences Po et des lycées du Nord-Pas-de-Calais. Pour cette mise en œuvre, trois lycées de la banlieue de Lille sont candidats cette année.

b) Questions et observations

Jean-Baptiste DABEZIES se félicite des réussites individuelles permises par ce programme. Malheureusement, cela s'est fait en réservant une voie d'accès particulière à ces étudiants. L'UNI regrette la méthode utilisée. La réussite essentielle dans cette affaire est le fait que des lycées entiers aient pris le chemin de l'espoir et de l'avenir. Leurs élèves croient maintenant aux études. Mais l'UNI pense que l'on aurait pu arriver à ce résultat sans heurter de front le principe de l'égalité. Ce qui est présenté ici, ce sont les étudiants qui entrent à Sciences Po. Il demande s'il y a des éléments d'information sur ce qu'on fait les autres candidats venant de ces lycées. Depuis le début, l'UNI souhaite que tout étudiant qui le souhaite et qui a les qualités requises puisse entrer à Sciences Po. Visiblement, ce n'est pas encore le cas, puisque seuls quelques lycées sont conventionnés. Ce que l'on peut retenir de cette expérience, ce sont les tutorats et le soutien mis en place par d'autres écoles dont l'UNI soutient le programme, et dans lesquels Sciences Po s'investit finalement assez peu. Après cinq ans d'expérimentation, deux conclusions sont possibles. La première est la fin de cette procédure particulière, puisque le processus dans les lycées est maintenant lancé. On pourrait continuer le soutien et les tutorats dans ces lycées, mais leurs élèves passeraient maintenant par les voies d'admission classiques. Ce serait plus équitable vis-à-vis des lycéens qui vivent et étudient dans les mêmes conditions, mais qui ne bénéficient pas de ces conventions. La deuxième possibilité est d'étendre cette procédure à tous les lycées répondant aux mêmes critères.

Isabelle MARIANI constate que des partenariats sont prévus avec des lycées de Guadeloupe pour la rentrée prochaine, puis avec la Guyane dans deux ans. Elle demande si quelque chose est prévu pour des lycées de Martinique. Elle souhaite savoir s'il ne serait pas possible d'ouvrir le dispositif à d'autres établissements de DOM, comme la Réunion, ou des TOM, comme Mayotte. En métropole, elle pense que l'on devrait prendre en compte d'autres départements, comme la Corse. L'insularité ne doit pas être considérée comme un handicap, mais comme un obstacle supplémentaire à l'établissement de l'égalité des chances.

François-Xavier PRIOLLAUD demande si l'augmentation du nombre de lycées partenaires, et donc de candidats, va avoir pour effet de resserrer le taux de sélection, ou si l'objectif est de rester à un niveau qui permette à chaque élève d'espérer pouvoir entrer à Sciences Po. Il souhaite savoir si la direction a officiellement fixé un nombre maximum d'étudiants admis par cette procédure.

Jean-Emmanuel COMBES est très satisfait de voir comment Sciences Po a réussi à être à l'avant-garde et à lancer une réflexion plus globale sur cette expérience.

Gallien LEFEVRE indique que l'UNEF prend note de l'action de la direction, notamment en ce qui concerne les compléments de bourses et l'extension des CEP aux DOM-TOM. Ces conventions ont des résultats positifs, mais elles devraient être affinées pour permettre plus de justice sociale effective. En effet, il existe de nombreux lycées, notamment en milieu rural et dans certaines banlieues, qui ne sont pas classés en ZEP mais qui répondent aux critères de participation à ce programme. En outre, même dans des lycées ne répondant pas à ces critères, il y a des élèves de milieux sociaux défavorisés qui ont peu de chances d'intégrer Sciences Po par des voies normales. Il faudrait donc affiner la procédure CEP et étendre ses modalités afin d'atteindre ces étudiants et de permettre plus de justice sociale.

Jean-Baptiste GOULARD estime que cette procédure a eu des résultats très positifs. Depuis cinq ans, on note une plus grande diversité sociale du recrutement et l'ouverture des grandes écoles, ainsi qu'une avancée du débat politique sur cette question. Mais InterZaide espère aussi que cette procédure et l'effet vertueux qu'elle a eu sur le débat politique aient également un effet sur les conditions de vie des étudiants, sur le montant des bourses et sur les difficultés qu'ont les étudiants salariés à suivre leurs études.

Patrice-Michel LANGLUME souligne que plus il y a de lycées partenaires, plus il faudra de moyens pour être présents auprès des professeurs qui préparent ces élèves dans les lycées. Il demande si Sciences Po a les moyens de permettre ces liens avec les enseignants des lycées.

Jean-Paul FITOUSSI fait remarquer que Sciences Po n'est pas le ministère de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur. L'Institut ne peut pas régler l'ensemble des problèmes liés à l'inégalité des chances face à la réussite aux études supérieures en France. Sciences Po collabore de façon concrète avec quelques lycées pour améliorer la situation. Le ministère de l'enseignement supérieur a tiré les conséquences de ces procédures d'admission concrètes et cette expérience sera poussée au maximum compte tenu des moyens de Sciences Po. L'expérience est un vrai succès pour deux raisons. La première est qu'elle a effectivement permis de modifier la structure sociale de la population étudiante à Sciences Po. La seconde est qu'elle a répondu à un vrai besoin en France, qui était d'aller vers l'égalité des chances par d'autres moyens que la simple discrimination positive sur des bases ethniques.

Michel PEBEREAU constate que le sentiment général au sein du Conseil est que cette expérience est un franc succès, qui a beaucoup fait à la fois pour Sciences Po et pour les lycées de ZEP, et, dans une plus modeste mesure, pour l'évolution des idées en France. Grâce à cette initiative, on a accru la notoriété de Sciences Po et démontré son ouverture, créé dans les lycées partenaires la possibilité pour leurs élèves d'accéder à Sciences Po et permis dans ces lycées une évolution de l'état d'esprit vis-à-vis des études. Enfin, au niveau national, cela a montré qu'une attitude réformatrice et pragmatique permet de faire avancer les choses. Sciences Po n'a cherché à donner de leçons à personne et a conduit avec succès son expérience selon ses méthodes.

Richard DESCOINGS répond qu'il est très sensible à la position de l'UNEF sur la nécessité d'affiner le processus. Il est vrai qu'il y a des établissements en zone rurale qui ne connaissent pas les mêmes difficultés que des établissements en zone désindustrialisée, mais qui sont dans une situation difficile en termes de mobilité géographique et sociale. Leurs élèves quittent rarement la région et sont dans une situation défavorisée en termes d'accès au savoir et à la culture. C'est la raison pour laquelle, cette année, des conventions sont proposées avec plusieurs lycées en zone rurale : un dans l'Académie de Poitiers et deux en Guadeloupe. Le deuxième élément est de ne pas se limiter aux lycées qui sont officiellement classés en ZEP par l'Education nationale. Le choix par les Académies d'accorder ce label dépend de beaucoup de choses, par exemple les moyens. Mais si on prend en considération la masse salariale pour calculer l'effort de l'Etat dans les lycées en ZEP, on s'aperçoit qu'ils sont moins

bien dotés que la majorité des lycées. En effet, les établissements en ZEP accueillant une proportion beaucoup plus élevée que la moyenne de jeunes enseignants qui, par définition, appartiennent aux personnels de l'Education Nationale ayant, à ce stade de leur carrière, les rémunérations les plus faibles. Il existe, en outre, des lycées en difficulté qui ne sont pas classés en ZEP. Il ne faut pas se limiter aux politiques menées par l'Etat, que ce soit à l'échelon central ou à celui des Académies. C'est la raison pour laquelle le Conseil de Direction a adopté des critères qui sont directement repris de ceux de l'Education nationale, sans s'en tenir à la liste d'établissements retenus par l'Education nationale. Il n'y a pas de lycées classés en ZEP dans l'Académie de Nancy-Metz, or Sciences Po a passé des conventions avec quatre lycées de cette Académie, parce qu'ils présentent exactement les mêmes caractéristiques que les lycées classés en ZEP. Les effets de seuil existent, mais il ne faut pas se concentrer sur eux. Les principaux fossés existent entre les établissements, entre les milieux sociaux, entre les Académies. Une des réponses est l'aide financière directe aux élèves. La création d'une préparation en ligne permet de répondre à une demande beaucoup plus large que les préparations organisées dans des lycées publics ou des établissements privés. Sciences Po ne prétend pas détenir la vérité, mais tente, par approximations successives, de répondre effectivement aux difficultés et aux préoccupations qui peuvent se présenter. Richard Descoings répond à Jean-Baptiste Dabiez qu'à moyen terme, il ne souhaite pas demander au Conseil de renoncer à cette procédure, soit par sa suppression, soit par son extension à l'ensemble des lycées. En revanche, il apprécie de voir que l'UNI admet que cette expérience a des effets positifs, au moins à titre individuel. Il note que l'UNI a décidé de s'abstenir sur l'adoption de nouvelles conventions. Il répond à Isabelle Mariani que pour passer des conventions, l'élément le plus important est la motivation des établissements, des équipes enseignantes et des équipes de direction. Ce n'est pas Sciences Po qui choisit au hasard les territoires où se trouvent les lycées partenaires. Dans le cas de la Guadeloupe, le président de la région et le recteur de l'Académie se sont mis d'accord pour organiser la candidature de quatre lycées à ces conventions. Cela permet de résoudre la question des moyens, Sciences Po n'ayant pas la possibilité d'envoyer des enseignants pour faire du tutorat hors de métropole. Cela sera pris en charge par la région Guadeloupe. Sciences Po a déjà reçu plusieurs visites d'équipes enseignantes de ces lycées. Si Sciences Po devait investir en Guyane, les accords devraient être de même nature. Lorsque la Martinique a été informée des partenariats passés avec des lycées de Guadeloupe, elle n'a pas manqué de réagir et est en train de réfléchir sur un conventionnement avec Sciences Po. En ce qui concerne le nombre de lycées et le taux de sélection, il serait malhonnête d'augmenter le nombre de lycées conventionnés si Sciences Po n'avait pas les moyens d'augmenter le nombre d'étudiants admis par cette voie, sous réserve de leur qualité. Il souligne que cette année, il y a eu 730 candidats à la dispense d'examen au titre de la mention très bien, ce qui constitue une augmentation de plus de 30% par rapport à l'année dernière. Dès lors que Sciences Po ne cherche pas à verrouiller l'entrée, l'expansion des 1^{ers} cycles permettra de répondre de façon concrète à l'expansion des candidatures de qualité. De ce point de vue, il est très important que l'IEP de Lille ait décidé de suivre Sciences Po dans cette voie, parce que cela répond à une partie de la demande dans cette région. Il va de soi que Sciences Po incite les bacheliers du Pas-de-Calais à poursuivre leurs études à l'IEP de Lille, un bon IEP qui a des objectifs communs avec Sciences Po et qui est un des premiers IEP de province à avoir systématisé l'année à l'étranger. Il est très important d'avoir des institutions relais qui partagent les objectifs de Sciences Po et qui évitent que l'Institut ait à prendre en charge l'ensemble des candidatures. De même, les écoles d'ingénieurs ont manifesté leur intérêt pour ce genre de procédures. L'ENSAM a passé des accords avec des IUT en régions pour que les futurs candidats à l'ENSAM y préparent le concours. S'ils le réussissent, ils sont admis dans l'établissement. Même s'ils ne sont pas admis, ils ont leur diplôme. Il y a là un exemple très fort de partenariat entre deux types d'établissements, l'incitation à passer des concours et en même temps l'élément très rassurant pour les candidats que constitue une formation conduisant à un diplôme. Il répond à Isabelle Mariani que pour ce qui est de la Corse, il aurait peur de prendre une initiative qui conduirait le département à prendre ombrage d'une telle proposition. Les candidatures doivent venir des lycées eux-mêmes.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote de la résolution. Il lit la proposition de résolution : « Conformément à l'article 14-1 de la loi du 7 juillet 2001, à la résolution n°2 votée par le Conseil de Direction de l'IEP de Paris le 15 décembre 2003, le Conseil,

ayant vérifié la recevabilité des candidatures des établissements d'enseignement secondaire désireux de conclure une convention de partenariat dans le cadre de la procédure CEP,

après examen individuel desdites candidatures sur le fondement de la note de présentation des lycées candidats remise aux membres du Conseil et constatant que chacun des lycées suivants répond aux caractéristiques attendues par le Conseil,

arrête par la présente résolution la liste nominative additionnelle des établissements d'enseignement secondaire avec lesquels le Directeur de l'IEP de Paris est autorisé à conclure une convention de partenariat dans le cadre de la procédure CEP.

Liste des établissements retenus : Lycée Branly (86), Lycée polyvalent de Marie-Galante (97), Lycée Faustin-Fleret à Morne-à-l'Eau (97), Lycée polyvalent de Pointe-Noire (97), Lycée polyvalent des Iles-du-Nord à Saint-Martin (97), Lycée George-Sand au Mée-sur-Seine (77), Lycée Robert-Doisneau de Corbeil-Essonnes (91), Lycée Béhal de Lens (62), Lycée André-Lurcat à Maubeuge (59), Lycée Jean-Moulin à Roubaix (59) ».

c) Vote :

La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

II. Bilan des procédures d'admission à l'IEP de Paris pour l'année 2005.

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique qu'il présentera le bilan des procédures d'admission en 1^{er} cycle et en Master en les replaçant dans leur contexte depuis cinq années. Le premier résultat frappant est que de 2000 à 2005, toutes procédures et tous cycles d'études confondus, le nombre de candidats à l'entrée de Sciences Po a augmenté de 50%, passant de 6100 en 2000 à près de 9000 candidats l'année dernière. Dans le contexte de cette augmentation et en conformité avec ce qui avait été décidé en Conseil, on a choisi de faire progresser l'admission en 1^{er} cycle. Aujourd'hui, en Master, 60% des étudiants sont issus des 1^{ers} cycles de Sciences Po et 40% sont entrés directement en 4^{ème} année.

En 1^{er} cycle, on a noté une augmentation très forte des candidatures, passant, toutes procédures confondues, de 4000 candidats en 2000 à 5800 en 2005, soit une augmentation de 44%. Cette augmentation a principalement concerné l'examen d'entrée en 1^{ère} année, qui, de 2000 à 2005, a connu une hausse de près de 150% du nombre de candidats, passant de 1400 à 3600 candidats. Parallèlement, Sciences Po a refusé une politique de recrutement malthusienne et a préféré, au maintien du nombre global des admis, le maintien du taux de sélection, voire sa légère augmentation. Pour 4000 candidats aux différentes procédures d'entrée en 1^{er} cycle en 2000, le taux de sélection était de 11,5%. Cette année, il a été de 13,3% pour près de 6000 candidats. Justifiant et expliquant cette augmentation, on note une diversification des modes d'admission en 1^{er} cycle. En 2000, accompagnant l'ouverture du 1^{er} cycle franco-allemand de Nancy, suivie de celle du cycle ibéro-américain de Poitiers et du cycle est-européen de Dijon, Sciences Po a créé une procédure internationale pour les élèves ayant effectué leurs études secondaires à l'étranger. En 2000, il y avait eu 11 candidats étrangers au 1^{er} cycle de Nancy. Cette procédure internationale a explosé en 2005, avec 600 candidats étrangers à un des quatre cycles en région, le 1^{er} cycle Moyen-Orient Méditerranée de Menton ouvrant cette année. Cette voie d'admission permet de recruter d'excellents profils plurilingues et multiculturels ayant étudié à l'étranger. Elle n'a pas encore donné tout son potentiel. C'est un des baromètres de l'internationalisation de Sciences Po. L'Institut organise aujourd'hui une vingtaine de commissions d'admission dans une vingtaine de pays différents tout au long de l'année. Dans le cadre de cette procédure internationale, 7 candidats ont été admis en 2000 et 186 en 2005. En 2001, la mise en place des Conventions d'Education prioritaire a renforcé encore cette diversification du recrutement. La première année, il y avait 39 admissibles et 18 admis. Cette année, il y a eu 141 admissibles et 57 admis.

Avec le maintien d'un taux de sélection d'un peu plus de 11% à l'examen d'entrée en 1^{ère} année, il s'agit d'une épreuve extraordinairement sélective. Les CEP ont un taux de sélection de 16,5%. En ce

qui concerne l'admission au titre de la mention Très Bien, il y avait 730 candidats cette année, soit une hausse de près de 50% en une année. Le taux de sélection pour cette procédure était de 22,5% cette année. Pour la procédure internationale, le taux de sélection était de 37% en 2005. Cette année, sur l'ensemble des élèves de 1^{ère} année présents sur les cinq campus, 62,5% ont obtenu une mention Très Bien au baccalauréat et 25,5% ont obtenu une mention Bien.

Parallèlement, en raison d'un rééquilibrage volontaire, il y a eu un léger tassement des candidatures à l'entrée en 2^{ème} année. On a privilégié le recrutement des élèves qui souhaitent faire toute leur scolarité à Sciences Po. C'est vrai pour le campus de Paris, et encore plus pour les campus en région, dont la spécificité culturelle et la pratique assidue d'une langue étrangère nécessitent sur place un investissement d'au-moins deux ans. Le taux de sélection à l'examen d'entrée en 2^{ème} année est de 8,6%. Il est de 21% pour l'admission au titre de la mention Très Bien et de 22% pour la procédure internationale, qui n'est que marginale sur les campus.

Il y a également eu une forte augmentation des candidatures pour l'admission en Master. En 2000, il y avait 2072 candidats, toutes procédures confondues : examen d'entrée, admission au titre de la formation continue diplômante et procédure d'admission pour les étudiants étrangers ayant obtenu un diplôme de fin d'études de 1^{er} cycle (CIEP). En cinq ans, il y a eu une augmentation de 53% des candidatures, qui sont passées à 3171 en 2005. Pour ce qui est de l'examen, l'augmentation a été particulièrement forte, avec une hausse de 50% du nombre de candidats. La baisse du nombre d'admis est due à la politique de rééquilibrage entre les étudiants venant des 1^{ers} cycles de Sciences Po et ceux venant de l'extérieur. Le taux de sélection est donc passé de 35% en 2000 à un taux de sélection plus sévère, ce qui s'explique aussi par l'introduction d'une épreuve orale d'admission. En cinq ans, la formation continue diplômante est passée de 44 à 70 candidats et de 12 à 18 admis. L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers en Master est à la fois très significative et contrastée : significative parce que le nombre de candidats est passé de 278 à 480 en cinq ans, et contrastée parce qu'il y a eu une année de pic, avec 676 candidats en 2003, suivie d'une forte baisse en 2004. Cette baisse en 2004 s'explique en partie par la hausse du prix de retrait des dossiers de candidature, ce qui a permis d'opérer un tri entre les candidatures sérieuses et celles qui ne l'étaient pas vraiment. En outre, la réforme du Master en 2004 a pu entraîner des incertitudes chez les étudiants étrangers sur ce que serait la carte définitive des formations proposées. Les candidatures sont reparties à la hausse en 2005, ce qui est un signe positif. En ce qui concerne les taux de sélection en 2005, ils ont été de 14% pour l'examen d'entrée, ce qui est très sélectif sans être prohibitif, de 25% pour la formation continue diplômante et de 40% pour le CIEP.

Laurent Bigorgne tient à attirer l'attention sur un certain déséquilibre dans les résultats de l'examen d'entrée en master cette année. De 2004 à 2005, la part des admis venant de l'Université est passée de 51% à 62,5%. La part des élèves des grandes écoles a baissé, passant de 36% à 20,5%, celle des autres IEP a augmenté, ce qui s'explique par l'intérêt de ces étudiants pour la diplomation à bac+5 de Sciences Po, et celle des classes préparatoires aux grandes écoles a connu une très légère baisse. Pour ce qui est des universités, on constate depuis trois ans un effet stock assez considérable à l'entrée du Master. Il y a de moins en moins d'admis ayant seulement une licence. S'accumulent donc chaque année des candidats qui se sont présentés en licence, en maîtrise, et de plus en plus au niveau du DEA ou du DESS. Ils connaissent bien les procédures, ont acquis une certaine maturité, et sont maintenant plus nombreux à l'entrée de Sciences Po. Le deuxième élément est que les épreuves écrites créent un biais qui favorise les littéraires, au détriment des diplômés d'écoles de gestion et d'écoles d'ingénieurs. L'épreuve d'ordre général les favorise et ils sont plus familiers de leur épreuve de spécialité, que ce soit une épreuve d'histoire ou une épreuve littéraire, alors que l'épreuve d'économie ou de note de synthèse est moins familière aux candidats scientifiques. Cela se traduit aujourd'hui par un net déséquilibre au profit des étudiants ayant un profil littéraire à l'entrée de Sciences Po : ils constituent 45% des admis en 2005, contre 15% pour ceux qui ont fait des études juridiques, 15% des études économiques ou ayant trait à l'entreprise, 10% de la science politique et seulement 9% pour des études scientifiques et 10% pour des formations diverses.

Deux séries de conclusions se dégagent de ces résultats. Pour le 1^{er} cycle, on peut constater que l'oral d'admission introduit en 2^{ème} année joue son rôle. L'oral permet une redistribution des candidats, notamment en montrant les qualités de candidats qui ont été classés parmi les derniers admissibles à

l'écrit. La direction propose au Conseil de réfléchir à l'extension de cette épreuve à l'ensemble des procédures d'entrée en 1^{ère} année. Pour ce qui est du Master, il n'y a pas de révolution à accomplir, mais une série d'aménagements techniques pour mieux réaliser la diversité au sein du Master. Le premier concernerait la formation continue diplômante, qui attire trop peu de candidats. Dans le cadre d'un projet collectif, on a fait travailler des étudiants de formation continue sur un certain nombre de mesures permettant d'avoir davantage d'étudiants ayant une expérience professionnelle en Master. La première mesure serait de réduire le nombre d'années d'expérience professionnelle requises de cinq à trois années. En effet, après cinq ans, les candidats possibles sont souvent dans une ascension professionnelle qu'ils ne souhaitent pas interrompre, et parfois dans une situation familiale qui rend difficile le retour aux études. Tout en abaissant ce seuil, il faudrait cependant continuer à être très exigeant sur ce que seraient ces trois années d'expérience professionnelle. En outre, on pourrait enrichir l'épreuve écrite d'ordre général, qui ne comporte aujourd'hui qu'un sujet, généralement très littéraire. On pourrait y introduire un sujet portant davantage sur l'actualité, ce qui serait moins discriminant pour des élèves n'ayant pas de formation aux humanités classiques. Toujours en ce qui concerne les épreuves d'entrée en Master, on pourrait agir sur l'épreuve de spécialité. On pourrait introduire une épreuve à contenu scientifique pour les étudiants venant d'écoles d'ingénieurs ou de préparations scientifiques. La note de synthèse, qui est aujourd'hui strictement réservée aux scientifiques, pourrait être ouverte aux autres candidats. Sciences Po a une forte capacité à expérimenter. L'Institut a aujourd'hui trois Masters en apprentissage : journalisme, ressources humaines et marketing. Le choix de l'apprentissage est un choix de raison pour les élèves qui souhaitent entrer sur le marché du travail dans les meilleures conditions. C'est un choix qui fait parfois peur aux élèves qui viennent de 1^{er} cycle, et dans l'ensemble des formations de Sciences Po, il n'est pas toujours lisible de l'extérieur. On pourrait expérimenter sur ces formations en apprentissage, en offrant, à côté de l'examen d'entrée tel qu'il existe aujourd'hui, une série d'épreuves qui accorderaient plus d'importance à l'épreuve orale ou à des mises en situation concrètes. C'est la préconisation des responsables de ces trois Masters en apprentissage, qui souhaiteraient des procédures d'admission plus souples, qui diversifieraient encore le profil des étudiants admis à Sciences Po.

b) Questions et observations

Erhard FRIEDBERG remercie Laurent Bigorgne pour cette communication très intéressante. Il a une question concernant la baisse du nombre des admis à l'entrée en Master. Il demande si cette diminution est vraiment souhaitable. A trop vouloir favoriser le 1^{er} cycle, on risque d'affaiblir la diversité des profils des étudiants. Toujours dans ce souci de diversification, il encourage tout effort qui consisterait à favoriser l'admission de plus d'étudiants scientifiques. Par ailleurs, ayant participé à un jury d'admission à la formation continue diplômante, il a été frappé par le fait que c'est une voie qui est très utilisée par les élèves d'écoles d'ingénieurs de l'armée. Il n'y a pas assez de candidats venant du secteur privé. Il demande ce qu'on pourrait faire pour améliorer cette situation.

Patrice-Michel LANGLUME pense que l'idée de ramener le nombre d'années d'expérience requises pour la formation continue diplômante de 5 à 3 ans est une excellente suggestion.

François-Xavier PRIOLLAUD est d'accord sur le fait qu'il ne faudrait pas discriminer à l'entrée en Master les profils scientifiques. Mais si on élargit la nature des épreuves pour inclure des épreuves scientifiques, il faudra qu'au cours de la scolarité, un effort particulier soit fait sur le travail d'écriture. Il faut veiller à respecter la spécificité de Sciences Po par rapport à d'autres écoles.

Isabelle MARIANI s'associe à cette remarque. Il est essentiel que les étudiants sachent écrire et s'exprimer à l'oral.

Jean-Emmanuel COMBES estime que le fait de ne demander que trois ans d'expérience professionnelle pour l'admission en formation continue diplômante serait une excellente idée. Il soutient cette suggestion. Il soutient également l'introduction d'une épreuve orale à l'entrée en 1^{ère} année, ce qui permettrait de sortir du piège de l'exemplarité scolaire qui conduit à être un excellent lycéen, mais un étudiant moyen à l'Université. L'oral est un très bon détecteur de futurs bons étudiants et professionnels.

Virginie BATTU (**presque inaudible**) indique que l'UNEF se félicite de la diversification croissante des procédures d'entrée à Sciences Po, notamment avec le développement des CEP. L'introduction d'un oral à l'entrée en 1^{ère} année est une idée intéressante, mais il faudra réfléchir sur ses modalités concrètes, notamment en raison du délai relativement court entre les résultats du baccalauréat et la rentrée à Sciences Po. En ce qui concerne les mentions Très Bien, elle demande quels sont les critères exact d'admission et de rejet de ces demandes. Elle estime qu'ils ne sont pas assez transparents. En ce qui concerne l'entrée en Master, l'UNEF est en faveur de la diversification des épreuves pour donner plus de chances aux candidats scientifiques. Enfin, l'UNEF soutient l'abaissement du nombre d'années de formation requises pour se présenter à l'admission au titre de la formation continue diplômante.

Jean-Baptiste GOULARD indique qu'InterZaide soutient tout ce qui va dans le sens d'une diversification du recrutement, des parcours des étudiants et d'un enrichissement des cursus : l'introduction de nouvelles épreuves pour les candidats scientifiques, l'introduction d'un oral, les réformes permettant d'augmenter le nombre d'étudiants en formation continue et la mise en valeur des formations en apprentissage.

Jean-Jacques GABAS souhaite revenir sur la formation continue diplômante. Il demande s'il n'y a pas non plus un problème de visibilité. Il pense qu'il faudrait communiquer davantage sur ce point. Pour donner un exemple, les assistants techniques au ministère des Affaires étrangères, qui pourraient être un des publics intéressés par cette formation, ne sont pas au courant de cette possibilité. Par ailleurs, il demande si on a des données sur les inscriptions dans les différentes mentions du master cette année.

Jean-Paul FITOUSSI indique qu'il est en faveur de la réduction du nombre d'années d'expérience professionnelle pour l'entrée en formation continue diplômante. Il soutient également l'idée d'une réforme des épreuves d'entrée en Master pour corriger le déséquilibre qui favorise actuellement les formations littéraires. Mais il est nécessaire que tous les diplômés sachent écrire, parler et raisonner. Il est donc important de trouver un équilibre et de maintenir l'excellence de Sciences Po.

François RACHLINE constate que l'on affine de plus en plus la connaissance des étudiants, ce à quoi il est très favorable. Mais il s'agit d'une connaissance *a posteriori* : on constate qui sont les étudiants admis. Mais en même temps, on envisage de corriger certains éléments pour rééquilibrer cette population. Il demande si on a en tête un portrait-robot de l'étudiant de Sciences Po. Il pense qu'il faudrait réfléchir au type d'étudiants et de diplômés que l'on veut produire. Il peut être très difficile de le définir.

Michel PEBEREAU fait remarquer que c'est un autre débat, qui ne concerne pas l'admission à Sciences Po, mais la sortie de l'établissement.

François RACHLINE souligne que les deux questions sont intimement liées.

Richard DESCOINGS indique que sur la base des observations qui ont été faites aujourd'hui, un groupe de travail va être formé pour réfléchir à la mise en œuvre des propositions présentées par la Direction. En ce qui concerne les éléments d'orientation générale, il était prévu dans le projet d'établissement d'inverser la proportion des futurs diplômés ayant effectué l'ensemble de leur formation initiale à Sciences Po et celle des diplômés entrés en 4^{ème} année après une autre formation. Mais il ne s'agit pas de déséquilibrer complètement le recrutement et de se priver de bons étudiants venant des universités ou des grandes écoles. Aujourd'hui, il faut stabiliser la composition des étudiants en 4^{ème} et 5^{ème} année. Le fait que le diplôme de Sciences Po soit maintenant au grade de Master facilite les choses. Un élément d'explication de la situation antérieure est consubstantiel à Sciences Po depuis 1945. Il y avait, pendant longtemps, l'idée que l'année préparatoire devait être réservée à un petit nombre d'élèves particulièrement doués pour les études. On a réduit le nombre d'élèves passés par l'AP par rapport au nombre d'élèves entrés en cycle du diplôme. Cela relevait aussi de l'idée que Sciences Po était un établissement complémentaire, où on étudiait avant ou après une autre formation. Aujourd'hui, on est sorti de cette conception, mais il faut conserver la diversité acquise les années précédentes et qui est acceptée par tous. Il n'y a plus aujourd'hui la distinction qui pouvait exister entre les AP et les étudiants entrés en cycle du diplôme. Par ailleurs, il est vrai que la formation continue diplômante de Sciences Po a un problème de visibilité. Sciences Po aurait intérêt à mieux faire connaître cette formation et à mieux prendre en compte la validation des acquis

professionnels et de l'expérience. On pourrait peut-être voir comment on pourrait organiser des enseignements qui font la marque de fabrique de Sciences Po sur une année. En ce qui concerne la dispense d'examens au titre de la mention Très Bien, le taux de sélection est certes bien plus élevé qu'à l'examen, mais il rappelle que cette sélection s'effectue parmi les tout meilleurs bacheliers. En outre, cette voie d'admission a permis de féminiser considérablement le recrutement, les filles ayant de bien meilleurs résultats que les garçons au baccalauréat. A l'inverse, l'étude du CEVIPOF avait constaté qu'il y avait plus de candidats filles à l'examen, mais plus de garçons parmi les reçus. L'admission au titre de la mention Très Bien permet de rééquilibrer cela. En outre, cette voie d'admission à Sciences Po a permis de nationaliser davantage le recrutement. C'est l'Inspection générale de l'Education nationale, qui, contrairement à Sciences Po, connaît tous les lycées de France, qui procède à la sélection. Cette procédure permet de donner toutes leurs chances à de très bons bacheliers venant de l'ensemble du pays.

III. Bilan de la première année de l'Ecole de journalisme.

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que le Conseil a déjà été largement informé sur le fonctionnement de l'Ecole de journalisme depuis que le projet a été lancé il y a une année et demie. Une réunion du comité qui a accompagné la naissance et les évolutions de l'Ecole de journalisme s'est tenue le 13 septembre et un compte-rendu de cette réunion figure dans les dossiers remis aux membres du Conseil. Laurent Bigorgne renvoie à la conclusion de cette réunion, pour souligner que le comité a rappelé que l'écriture et la maîtrise des savoirs fondamentaux étaient au centre de la pédagogie de l'Ecole de journalisme de Sciences Po. On a besoin d'étudiants qui sachent écrire, pas seulement pour se préparer aux métiers de la presse écrite, mais pour l'ensemble des médias auxquels prépare cette école. En même temps, on a impérativement besoin que pour les différentes sciences sociales abordées à l'Ecole, la formation des étudiants leur permette d'affronter les différents enjeux qui se présenteront dans leurs champs respectifs. Le comité de réflexion a indiqué qu'une des spécificités de l'Ecole de journalisme de Sciences Po était la formation à l'économie. Les élèves qui sortent de cette école ou qui vont en stage ou en apprentissage pendant leur formation appréhendent de façon satisfaisante les questions économiques, ce qui semble faire une différence avec d'autres écoles. Néanmoins, le comité de réflexion était d'accord pour dire qu'il faudrait sans doute travailler à améliorer la représentation des économistes de formation au sein de l'Ecole de journalisme, dont les profils de recrutement sont très littéraires. Une des idées qui a été avancée était de proposer éventuellement une voie spécifique à des candidats de niveau maîtrise ou Master en économie. Le deuxième élément de réflexion portait sur la spécialisation. Là aussi, le comité a préconisé que l'Ecole et la direction de Sciences Po restent très attentifs aux évolutions du marché du travail et se dotent des moyens d'intelligence et d'anticipation des évolutions techniques qui vont toucher le secteur des médias dans les années à venir. La direction de l'Ecole doit être très attentive dans ses discussions avec des professionnels du secteur de l'édition et du journalisme, afin d'adapter la formation au fil de l'eau sans pour autant mettre tous ses œufs dans le même panier. Il s'agit de continuer à offrir une formation transversale et d'éviter une hyperspécialisation dès l'entrée dans l'école. La troisième réflexion importante de cette réunion portait sur l'environnement international de Sciences Po. Le corps étudiant est déjà très diversifié et composé d'étudiants de nationalités différentes. Il faut renforcer ces acquis et bien inscrire l'école dans des relations internationales avec d'autres écoles de journalisme dans le monde, afin que la politique de recrutement et de mobilité des élèves assure une grande diversité et une représentation des différentes formations au sein de l'école. En lien avec la Direction des affaires internationales et des échanges, l'Ecole doit travailler à assurer des liens forts et pérennes avec les meilleures institutions de formation au journalisme dans le monde. Le dernier élément de discussion était la question de la reconnaissance de cette école par la profession. La réunion du comité s'est tenue le 13 septembre, quelques jours après la publication du décret sur le grade de Master, qui est venu conforter et rassurer les membres du comité de réflexion. On va entrer sous peu dans la procédure de reconnaissance de cette Ecole par la profession. Les recommandations du comité sont de bien respecter les différentes étapes conduisant à l'obtention de

cette reconnaissance qui, sans être vitale pour l'Ecole, est importante pour la bonne insertion de l'Ecole dans le paysage des formations françaises au métier de journaliste.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU le remercie. Il estime que le compte-rendu de la réunion du comité de réflexion est très intéressant.

Bruno MAQUART constate qu'à la page 5 de ce compte-rendu, il est indiqué que « les cours d'écriture en 2004-2005 ont rencontré une forte résistance des élèves, mais sont maintenus cette année. » En parallèle, à la page 7, qui présente les conclusions de Richard Descoings, il est écrit : « L'écriture, l'écriture, toujours l'écriture...l'école doit poursuivre dans cette voie en faisant écrire les élèves, ce qui est nécessaire pour les différents médias. » Il demande ce qui s'est passé.

Patrice-Michel LANGLUME souligne que pour la formation de ces étudiants, ce n'est pas seulement la connaissance de l'économie qui est importante, mais aussi celle de l'entreprise. Jean-Claude Lescure en est particulièrement conscient. Il pense que les relations de l'Ecole de journalisme avec les entreprises devraient favoriser la mise en place de cas pratiques sur l'entreprise. Les étudiants en journalisme veulent du concret et ces cas pratiques les aideraient à connaître la réalité, le vocabulaire et la vie de l'entreprise.

Virginie BATTU constate que l'Ecole de journalisme est vraiment placée à part dans Sciences Po. Elle pense qu'il faudrait intégrer davantage ses étudiants dans Sciences Po. Elle s'interroge également sur les modalités de représentation des élèves de l'école.

Erhard FRIEDBERG est d'accord avec Patrice-Michel Langlumé sur la connaissance de l'entreprise. Il en avait discuté avec Jean-Claude Lescure. Il est important de connaître l'entreprise, mais plus largement, de connaître les mécanismes de fonctionnement des organisations. Il ne faut pas faire une fixation sur les entreprises. Il s'agit de donner aux étudiants en journalisme une connaissance unique et assez sophistiquée de ce qu'est une organisation,

Richard DESCOINGS répond à Bruno Maquart qu'il y a eu une résistance aux cours d'écriture parce qu'une bonne partie de ces étudiants espèrent trouver du travail dans des entreprises de média à la radio ou à la télévision et ont, à tort, le sentiment qu'ils ont moins besoin de s'exercer à l'écriture que ceux qui se destinent à la presse écrite. Ils sont aussi résistants parce que certains d'entre-eux se comportent en enfants gâtés. Compte tenu de leur formation et de la forte sélection à l'entrée, ils considèrent qu'ils n'ont pas besoin de revenir sur ce qu'ils croient avoir déjà acquis. Mais ces résistances sont surmontées. Ces étudiants doivent apprendre à rédiger des dépêches d'agence, ce qui est très différent de la rédaction d'une dissertation à Sciences Po. Par ailleurs, il est d'accord avec Erhard Friedberg sur l'importance de la formation au fonctionnement des organisations et avec Patrice-Michel Langlumé sur la nécessité d'expériences concrètes pour ces étudiants. Mais pour cela, il faut un minimum de savoir théorique au bon sens du terme : ce qu'il faut observer, quelles sont les interactions dont on a intérêt à connaître l'existence....En ce qui concerne la représentation des élèves de l'Ecole de journalisme, il répond à Virginie Battu qu'ils peuvent être élus sur des listes syndicales dans tous les Conseils. Par ailleurs, les élèves de l'école de journalisme ont formé une association et ont élu à leur tête un bureau et une présidente pour les discussions de nature pédagogique. Quant au fait qu'ils se sentent loin de Sciences Po, ils sont dans des locaux différents et travaillent à un rythme différent, de 5 heures du matin à 23 heures. La vraie question porte sur l'organisation du tronc commun. Ils suivent tous des enseignements d'économie, d'espace mondial, de relations internationales et d'enjeux politiques. Il est vrai que pour le moment, ces enseignements ont lieu dans les locaux de l'école de journalisme. C'est d'ailleurs un des débats qu'il faudra mener : plus Sciences Po se développe, plus on professionnalise les formations de 4^{ème} et 5^{ème} année, et plus il faudra se poser la question de cet équilibre. Il rappelle que l'on est parti d'une situation généraliste, avec un fort tronc commun sur trois ans, pour arriver aujourd'hui à une formation de niveau Master, qui implique une spécialisation. Il est important de maintenir la formation intellectuelle fondamentale de tronc commun propre à Sciences Po. Mais un diplôme à bac+5 est de niveau DEA – DESS. A ce niveau, il faut bien que les élèves diplômés puissent répondre aux exigences des recruteurs, quels qu'ils soient,

ce qui nécessite une spécialisation réelle. En même temps, Richard Descoings est très sensible au fait que le sentiment d'appartenance à l'institution doit être maintenu.

IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 27 juin 2005.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

V. Echange d'informations sur des questions diverses.

Virginie BATTU demande si un point sur la mise en œuvre de la deuxième réforme des droits de scolarité pourrait être présenté lors de la prochaine séance du Conseil.

Richard DESCOINGS répond qu'un bilan sera présenté d'ici décembre.

La séance est levée à 10h15.